

LES ACTUS

Veyrier-du-Lac



OCTOBRE 2024

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

L'éclairage public, élément essentiel dans notre village, contribue à la sécurité, à l'orientation et à l'esthétique de l'environnement nocturne. Il comprend l'ensemble des équipements lumineux destinés à éclairer l'espace public.

Dès 2016, notre commune a fait le choix de transférer cette compétence d'éclairage public au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (Syane) pour les investissements et la maintenance-exploitation.

Ce transfert nous a permis de bénéficier d'un co-financement avec le Syane pour ce projet de rénovation d'éclairage public et d'une aide de l'Etat au titre du fonds vert. Nous les remercions.

Dans un contexte d'augmentation importante du coût de l'électricité, ces travaux de rénovation de l'éclairage public, actés en 2022 et réalisés cette année 2024, ont permis d'installer un nouvel éclairage moins énergivore, tout en améliorant le service aux usagers et en préservant la biodiversité nocturne.

Ces travaux de rénovation de l'éclairage public constituaient un enjeu majeur pour notre commune, qui se devait de mettre en place des actions pour s'inscrire dans la transition énergétique et écologique.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information vous présentant les avantages et impacts de cette rénovation et j'en profite pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des agents et élus, qui ont travaillé sur le dossier et permis cette réalisation.

Vanessa BRUNO
Maire de Veyrier –du-Lac

Veyrier-du-Lac
Juillet 2023



Veyrier-du-Lac
Juin 2024



En 2022, le conseil municipal approuve le plan de rénovation de l'éclairage public d'un montant de 343 559 €, en partenariat avec le Syane. (*1)

En 2023, des actions de sobriété énergétique sont mises en place pour les bâtiments publics et l'éclairage public. La mairie procède également à un test d'extinction de l'éclairage public

sur les routes panoramiques de la commune. Cette même année, le Syane finalise les études techniques et photométriques du réseau d'éclairage et passe commande du matériel.

QUE PRÉVOIT LE PLAN DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Le principe validé avec le Syane propose :

- La rénovation des réseaux (avec vérification de leur état et séparation des réseaux publics d'électricité et d'éclairage public)
- La rénovation de l'ensemble des armoires
- L'installation de luminaires à LED sur tous les lampadaires qui n'en sont pas encore équipés (370 au total)

UNE RÉNOVATION EN 2 PHASES

PHASE 1



Passage en LED des lampadaires de mars à fin juin 2024.

=> Plus de 40% du parc est rénové en quelques semaines.

Les techniciens de l'entreprise Porcheron ont été vus sur leurs nacelles intervenant sur 373 des 821 luminaires de la commune. Les têtes d'éclairage ont été remplacées ou rétrofitées par un module LED.

Cas particulier : les mats en fonte du Quai du Général Doyen. Les 22 mats

PHASE 2



ont été déposés, réparés, et thermolaqués en noir et les luminaires ont été remplacés par des luminaires LED identiques en cuivre.

De octobre à fin novembre 2024, ce sera au tour des armoires.

Les 32 armoires de la commune seront soit rénovées, soit remplacées.

Un module de télégestion évolutif sera installé dans chaque armoire afin pour permettre une gestion et un pilotage plus souple de l'éclairage public afin de

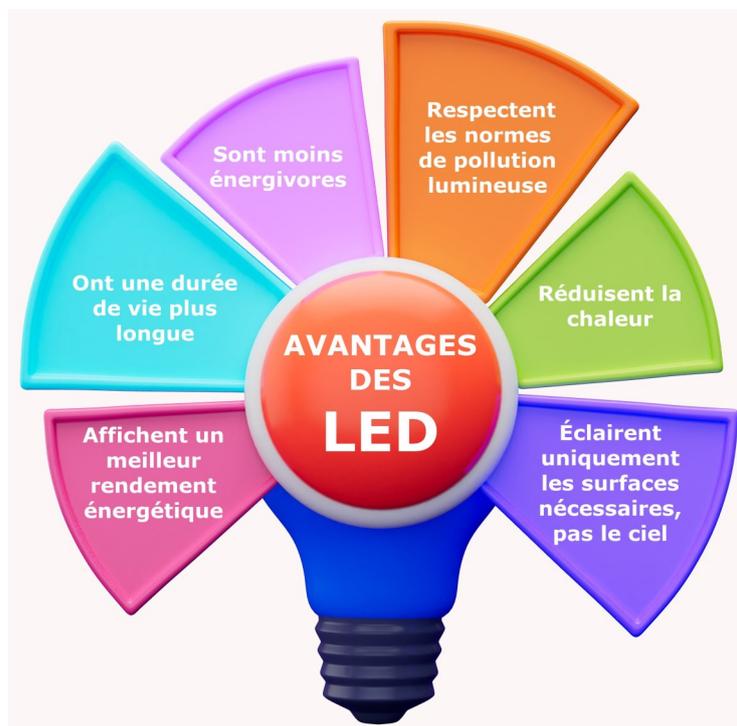
s'adapter aux besoins de la commune :

- Une gestion plus ciblée par point lumineux
- Un paramétrage à distance (abaissement, extinction localisée...)
- Une analyse plus fine des défauts
- Des remontées d'informations plus rapides et mieux ciblées

NB : une armoire regroupe en moyenne 25 points lumineux.

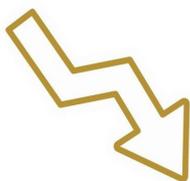
(*1) **Syane**
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

Établissement public des énergies et du numérique, le Syane apporte son expertise et accompagne plus de 300 collectivités adhérentes de Haute-Savoie de la conception à la réalisation au suivi de leurs actions. Sur la compétence en éclairage public, ses 4 missions sont : le **diagnostic**, la **stratégie lumière**, la **conception et travaux en éclairage public** et enfin la **maintenance**.



QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE RÉNOVATION ET LEURS IMPACTS POUR LA COMMUNE ?

UNE RÉDUCTION DES COÛTS À COURT ET À LONG TERME



Importante baisse dès la 1ère année grâce à l'installation de LED : le gain de puissance est de 75%.

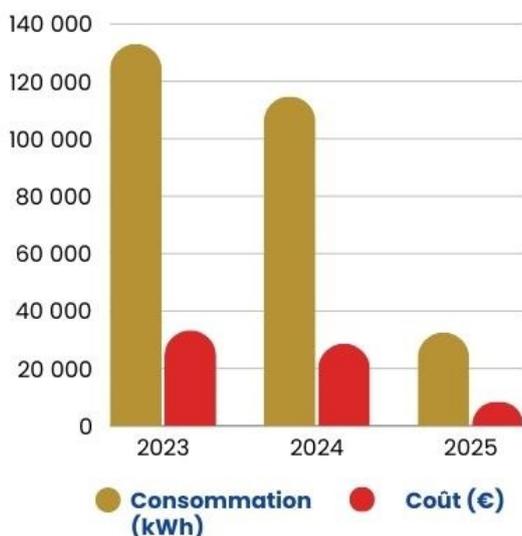
Cela veut dire que pour un luminaire de 100W (sodium haute pression) celui-ci a été remplacé par un luminaire de 25W (LED) par point lumineux rénové.

La consommation actuelle du secteur rénové est d'environ **131 000 kWh** par an (sur la totalité des luminaires concernés par les travaux).

Elle sera de **29 000 kWh** par an après les travaux, soit une diminution de -78%, en incluant l'impact de l'abaissement de la luminosité pendant 6 heures.

Evolutions sur les secteurs concernés par les travaux avec abaissement de la luminosité de 6h

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DU COÛT DEPUIS 2023

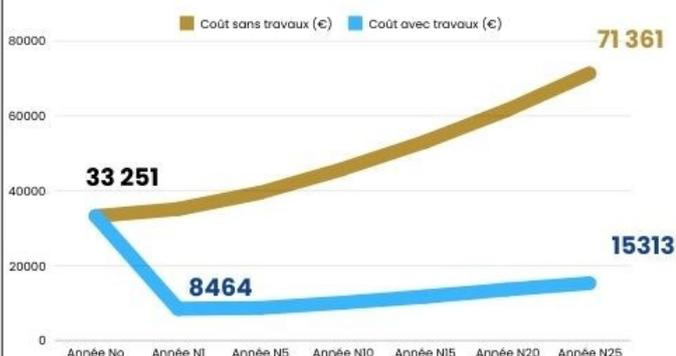


Ces données sont calculées en prenant en compte un abaissement de l'éclairage de 30 % pendant 6h sur les foyers rénovés

ESTIMATION DE LA BAISSÉ DU COÛT DEPUIS 2023



ÉVOLUTION DU COÛT DE L'ÉNERGIE EN KWH/AN SUR 25 ANS



Le coût de l'énergie est projeté sur 25 ans, avec une hypothèse d'augmentation annuelle de 3%. Ainsi le gain énergétique sera d'environ 102 000 kWh par an. Cela représente un gain de 2 500 000 kWh sur 25 ans.

Année	Facture (€)	Consommation (kWh)	Coût du kWh (€)
2023	33 251	133 004	0,25
2025	8 464	32 554	0,26

UNE BAISSÉ DU COÛT DE LA MAINTENANCE

Le patrimoine de la commune se compose de **32 armoires** et de **819 luminaires** qui doivent être entretenus et réparés tout au long de l'année.

Cette compétence est déléguée au Syane auquel la commune reverse une cotisation annuelle (3000 € en 2024).

C'est ce qu'on appelle la maintenance préventive ou corrective.

Avant les travaux, le coût moyen annuel de celle-ci était de 22120€. (* 2)

Cette cotisation annuelle est calculée selon le nombre et le type de points lumineux, avec un coût annuel moindre

pour les luminaires LED (15€/an au lieu de 25€/an).

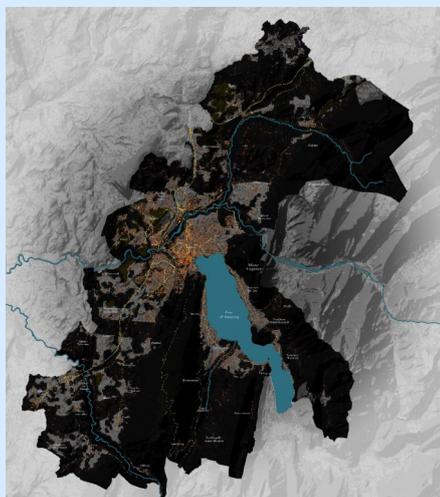
Avec les travaux de rénovation et le remplacement des foyers par du LED, la maintenance corrective coûtera moins cher à la collectivité (première estimation : économie annuelle d'environ 4500 €, soit **-20%**).

UNE HARMONISATION DE LA LUMIÈRE ÉMISE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (température de couleur)

1000 K	2000 K	3000 K	4000 K	5000 K	6000 K	7000 K	8000 K	9000 K	10000 K
<p>La température de couleur, mesurée en Kelvin, se réfère à la couleur de lumière émise par une source lumineuse. Ainsi il est possible d'évaluer la couleur diffusée par la lampe. Selon le Kelvin de la lampe, vous percevez les couleurs différemment. Dans l'éclairage public, l'échelle de température s'étend entre</p>			<p>1 800 K et 4 000 K. Plus la température est faible, plus la teinte est dite « chaude, donc orangée ». Au contraire, si celle-ci indique un chiffre élevé, plus l'éclairage paraîtra « froid donc blanchâtre ».</p>			<p>concernés, d'une harmonisation du rendu des couleurs, avec un passage en 3000 Kelvins sur les luminaires rénovés. Toutefois afin de respecter les préconisations d'éclairage et limiter les effets nocifs sur le cycle de vie animal et végétal, la route de la Combe et le quai du général Doyen sont maintenus en 2200 Kelvins (*3).</p>			
<p>En effet, la commune bénéficie avec cette rénovation, sur les secteurs</p>									

(*3) TRAME NOIRE

La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité, avec pour objectif de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse. Les éclairages artificiels, nécessaires à la sécurisation des mobilités des personnes, ont des effets néfastes pour les humains et pour la biodiversité. La trame noire permet l'installation d'un éclairage raisonné.



LA MAIRIE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

En adaptant l'éclairage sur la trame noire, préservant ainsi la vie animale nocturne.

En limitant l'usage excessif de l'éclairage, possible aujourd'hui grâce aux travaux de rénovation.

En mettant en place l'extinction de l'éclairage public en hiver entre 23h et 5h du matin, et en été entre 1h et 5h

du matin (sauf sur les routes départementales).

En participant aux événements de sensibilisation tels que « Le jour de la nuit », la manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé dont la 16e édition a eu lieu le **samedi 12 octobre 2024**.

(*2) SIGNALEMENT PANNE

Que se passe-t-il quand je signale une panne à la Mairie ?



La commune déclare ses pannes, consulte son patrimoine, suit l'état d'avancement des interventions.



Le SYANE mandate l'entreprise pour traiter la panne, suit l'état d'avancement, ...



L'entreprise intervenant (Parcheron à ce jour pour Veyrier-du-Lac) programme et réalise les interventions, ...